



COLLECTIF « PISCINE POUR TOUS »

**DE L'ARGENT POUR DES BASSINS VIDES A CASTALIA,
MAIS PAS POUR LES COLLEGIENS ET LYCEENS !**

Un contrat de concession de 25 ans avec EIFFAGE

Le 6 janvier 2020, les Maires de Maurepas et d'Elancourt signaient le contrat de délégation de service public confiant à la société EIFFAGE la conception, la construction et l'exploitation du centre aquatique CASTALIA.

Coût global de l'équipement : 24,3 M€, dont près de la moitié est financée par les contribuables

En effet, en contrepartie de sujétions de service public demandées au concessionnaire (accueil des scolaires, associations, clubs... tarifs préférentiels résidents ...), les collectivités territoriales (communes, SQY, Département, Région) et l'Etat apportent 11,6 M€ à EIFFAGE/CASTALIA, et la participation annuelle des communes est fixée à 732 120 € pour Maurepas et 497 511 € pour Elancourt.

Hausse Vertigineuse de location des lignes d'eau de 6,50 €/Heure à 46,60 € /heure

En dépit de financements publics très importants pour un équipement 100% privé, les collèges et lycées de Maurepas et d'Elancourt découvrent en 2022 la hausse vertigineuse des tarifs du prestataire privé pour la location des lignes d'eau : de 6,50 €/heure (fermeture en 2015) à 46,60€/heure (réouverture en 2022), des tarifs totalement incompatibles avec leurs budgets. Responsables d'établissement, enseignant.es et parents avaient alors tenté de se faire entendre pour que les communes renégocient avec CASTALIA des tarifs accessibles et que le Département et la Région abondent les dotations pour l'Education Physique et Sportive.

Effondrement de la fréquentation scolaire pour les 4 collèges et les 2 lycées (recul de 83%)

Au terme d'une année d'activité (été 2023), CASTALIA fait état d'un chiffre d'affaires, au titre des scolaires du 2nd degré, inférieur de 83,32% au prévisionnel. Le recul est de moins 11% pour les écoles. Ce sont donc de très nombreuses lignes d'eau qui sont vides plusieurs demi-journées par semaine, auxquelles il faut ajouter les 70 heures lignes d'eau par semaine, prévues dans le contrat mais également non utilisées, pour un club de natation toujours attendu par les familles et les sportifs.

Contribuables de Maurepas et d'Elancourt, nous payons à l'entreprise privée pour ces lignes d'eau vides !

Le Conseil municipal de Maurepas a adopté (septembre 2023) un avenant modifiant les conditions financières annuelles du contrat de concession. Cet avenant met à la charge des deux communes le déficit financier de CASTALIA pour les lignes d'eau 2nd degré vides, soit 48 997 € à partir de 2023.

Les collèges et lycées ne feraient-ils pas meilleur usage de cette somme pour leurs élèves ? Le « savoir nager » fait partie des priorités éducatives nationales avec des enjeux éducatifs, sportifs, culturels et de sécurité (hausse dramatique des noyades) : à ce titre, tous les jeunes doivent y avoir accès !

**LE COLLECTIF « PISCINE POUR TOUS » APPELLE A SE RASSEMBLER DEVANT L'HOTEL DE
VILLE DE MAUREPAS MARDI 6 FEVRIER A 19H AVANT LE CONSEIL MUNICIPAL**